

# BULLETIN MUNICIPAL

## BREHAND



SEPTEMBRE 2011

Site : [www.brehand.com](http://www.brehand.com)

E-Mail : [mairie.brehand@wanadoo.fr](mailto:mairie.brehand@wanadoo.fr)

Mairie 15 rue du stade 22510 BREHAND / **Tel** : 02.96.42.78.16 / **Fax** : 02.96.42.62.85

(Edité le 24/08/2011)

### C'est la rentrée...

Le temps présumé des vacances d'été s'achève... Aussi, je vous souhaite à tous une bonne rentrée dans vos diverses activités.

*Le Maire,  
Michel HERVÉ*

## VIE MUNICIPALE ET ADMINISTRATIVE

### ÉTAT CIVIL

#### Naissances à Saint-Brieuc :

Alexandre DEFIN, Maguelo, le 9 juin.

Lila CORBEL, 12 place René de Foucaud, le 17 août.

#### Publication de mariage à Bréhand :

Fabien MARSOUIN, technicien commercial, 1, allée Rosenthal-Montgermont (Ille et Vilaine)

ET

Marion GLATRE, secrétaire médicale, 22 rue de la Truite-Bréhand.

*Mariage devant être célébré le 17 septembre*

#### Mariages à Bréhand :

Benoît PAIN, maçon coffreur, « la Seigneurie »-Bréhand

ET

Mauricette LECOMTE, sans profession, « la Seigneurie »-Bréhand.

*Mariage célébré le 6 août*

Jean-Marc PENHARD, technicien en sécurité électronique, « la Chesnaie »-Bréhand  
*ET*

Laurence MORIN, professeur des écoles, 17 rue Etienne Laurent-Pussay (Essonne).  
*Mariage célébré le 13 août*

**Avis de décès :**

Mr Jean KUPFER, 76 ans, à Lamballe, le 23 juin.

Mr Roger DEFIN, 88 ans, à Saint-Brieuc, le 13 juillet.

**Inhumation :**

Mme Marie MORIN, 99 ans, 13 rue du Jeu de Paume, le 2 mai.

## **PERMIS DE CONSTRUIRE et DÉMOLIR**

**Demandés :**

Le 24 juin : Mr LE BOUCHER Victor

La Ville es Chiens

*Suppression d'une fenêtre ; agrandissement (accordé le 21 juillet)*

Le 28 juin : Mr ROBIN Jean-Luc

La Ville Grasland

*Installation de douze panneaux photovoltaïques (accordé le 21 juillet)*

Le 5 juillet : Mr MERLE Christophe

23 rue de Penthievre

*Abri de jardin (accordé le 04 août)*

Le 8 juillet : Mr HAMELIN Lucien

Les Grandes Noës

*Changement fenêtres et porte bois en PVC (accordé le 08 août)*

Le 8 juillet : Mr PORCHER Yves

10 bis rue de Penthievre

*Construction d'un abri de jardin (accordé le 08 août)*

Le 19 juillet : Mr SIDOR Victor

12 rue du Frêche, PENGUILY

*Maison d'habitation, 3 rue de la Fontaine, Résidence des Chênes*

Le 26 juillet : Mme GLATRE Marguerite

La Mi Voie

*Remplacement fenêtres bois en PVC (accordé le 17 août)*

Le 18 août : Mr PELLAN Gilles

Le Greny

*Construction d'une terrasse bois et pose de deux vélux*

**Accordés :**

Le 1 juillet : Mr TANGUY Laurent

La Ville d'Abas

*Extension maison d'habitation*

Le 20 juillet : EARL Les Quins  
La Plesse  
*Création d'un local de stockage*

Le 20 juillet : Mr LE MERCIER Jean-Baptiste  
La Touche Blandelle  
*Construction abri de jardin*

Le 16 août : Mme LUCAS Sonia  
2 rue du Petit Bois  
*Extension bâtiment existant 10 route de Moncontour*

## CONSEIL MUNICIPAL - 7 JUILLET 2011

### 1 – TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE

Le conseil municipal décide de voter une revalorisation de 2% par rapport à l'année précédente :

Désignation	Montant €	Date d'effet
Restaurant scolaire	Enfants : 2,75 Personnel : 3,69 Enseignants et autres (participation du Rectorat) : 4,87 Commune de St-Trimoël : 3,15 (dont 2,75 pour les repas et 0,40 pour leur confection)	1 <sup>er</sup> sept. 2011
garderie	7h-8h30 : 1,36 16h30-19h : 2,04 (goûter inclus)	1er sept. 2011

### 2 – EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE

L'aide parlementaire du Sénateur Gérard LE CAM est allouée à la Commune de Bréhand à hauteur de 10.000 €.

### 3 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : EVOLUTION DES PERIMETRES INTERCOMMUNAUX

L'intercommunalité s'est fortement développée ces dernières années. Néanmoins, des EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) ont été constitués sur des périmètres inadaptés et la diminution des syndicats a été limitée.

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a défini 3 objectifs :

- rattacher les communes qui restent seules à un EPCI,
- rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants,
- supprimer les syndicats devenus obsolètes.

En ce qui nous concerne, la dissolution du SIVOM de Bréhand-Gouëssant est envisagée car il est composé de communes membres de Lamballe Communauté et exerce des compétences qui relèvent des compétences de Lamballe Communauté.

Le conseil indique que toute évolution de périmètre ou de compétence doit se faire sur la base du volontariat des collectivités concernées, notamment des syndicats présents sur le territoire de la communauté.

#### **4 – INSTALLATION CLASSEE AGRICOLE**

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de restructuration avec augmentation de cheptel d'un élevage porcin appartenant à la SCEA CHERDO, « les Portes Monvoisin », sous réserve du respect de la réglementation en vigueur en la matière.

Enquête publique à la mairie de Bréhand jusqu'au 15 juillet.

#### **5 – ABRIBUS DU VAU JAUNE**

Pour assurer la sécurité des enfants, des protections renforcées vont être installées.

#### **6 – COLUMBARIUM**

Un second columbarium va être acquis auprès des Ets FOUCHER de Ploufragan au prix de 3.992,47 € HT.

#### **7 – LOTISSEMENT DES GENETS**

Les terrains seront vendus à la parcelle selon un prix forfaitaire :

<b>N° lot</b>	<b>Prix € TTC</b>	<b>N° lot</b>	<b>Prix € TTC</b>
1	36.000	17	26.000
2	44.000	18	26.000
3	29.500	19	26.000
4	45.000	20	27.500
5	29.500	21	27.500
6	29.500	22	27.500
7	40.000	23	27.500
8	40.000	24	27.500
9	28.000	24	27.500
10	27.500	25	27.500
11	27.500	26	28.500
12	27.500	27	28.500
13	27.500	28	28.500
14	26.000	29	28.500
15	26.000	30	28.500
16	26.000	31	27.500
		32	29.500

**Prochaine réunion de conseil : jeudi 25 août 2011 - 20 h**

#### **ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE**

Le conseil communautaire a approuvé la convention cadre avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne.

#### **MUTUALISATION DES SERVICES**

Le conseil communautaire a approuvé la convention cadre d'administration commune et de création de services communs entre la ville de Lamballe et Lamballe Communauté à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, avec accord conventionnel particulier pour l'année 2011.

#### **DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil communautaire a adopté la décision modificative concernant le budget principal et le budget annexe assainissement collectif.

#### **ASSURANCE**

Le conseil communautaire a approuvé la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Lamballe et le CIAS de Lamballe Communauté pour la passation d'un marché de prestations d'assurance, dont M. Jean-Yves RENAULT a été nommé membre titulaire et M. Daniel DONET, membre suppléant.

#### **COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITES**

Le conseil communautaire a pris acte du rapport d'activités 2010 de la commission intercommunale d'accessibilités.

#### **MISE EN ŒUVRE DU PIG « PRECARITÉS » POUR 2011**

Le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de Lamballe Communauté au Programme d'Intérêt Général « Précarités » du département pour 2011.

#### **ADIL**

Le conseil communautaire a approuvé le partenariat avec l'ADIL pour la réalisation d'un observatoire de logement pour le territoire de Lamballe Communauté.

#### **AIDE ECONOMIQUE**

Le conseil communautaire a approuvé le versement d'une aide de 25 000 euros à la société ARCANNE, au titre du programme d'aide économique de Lamballe Communauté 2010-2012.

#### **PARC D'ACTIVITE DE LA TOURELLE**

Le conseil communautaire a donné son accord pour la cession d'une parcelle de 24925 m<sup>2</sup> située sur l'îlot n°6 du Parc d'Activités de la Tourelle, à la SCI DOUAR HUEL, au prix global de 480 821 euros.

#### **AIDE ECONOMIQUE**

Le conseil communautaire a approuvé le versement d'une aide de 25 000 euros à la société ASSERVA, au titre du programme d'aide économique de Lamballe Communauté 2010-2012, défini par la délibération du 7 avril 2010.

#### **CONTRATS NATURA 2000**

Le conseil communautaire a approuvé le programme de travaux sur les sites Natura 2000 ainsi que le plan de financement prévisionnel.

#### **MANIFESTATIONS EQUESTRES ET CANINES**

Le conseil communautaire a décidé d'octroyer les subventions à la Société Départementale d'agriculture : 500 €, Breizh Arabian Horse Show : 500 €, Société Chasse Meslin : 500 €.

#### **TARIFS DE LA PISCINE**

Le conseil communautaire a adopté les tarifs proposés pour les différents types d'entrées et d'activités, applicables à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2011.

#### **TARIFS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Le conseil communautaire a adopté les tarifs des équipements sportifs entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

#### **BOURSES DE FORMATION AUPRES DES CADRES BENEVOLES**

Le conseil communautaire a attribué les bourses de formation suivantes : Cercle des nageurs de Lamballe : 536 €, Motoclub Lamballais : 244 €, Andel Vélo Sport : 312 €, Landehen Basket-Ball : 16 €.

#### **RÉSEAU LAMBALLE COMMUNAUTÉ NUMÉRIQUE**

Le conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur commun aux espaces numériques du réseau Lamballe Communauté Numérique et l'application de ce règlement au P@T.

### **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le conseil communautaire a examiné les orientations du schéma départemental de coopération intercommunale proposé pour le territoire de Lamballe Communauté. Il a demandé que toute évolution de périmètre ou de compétence se fasse sur la base du volontariat des collectivités concernées. Il n'a pas approuvé la mutualisation des trois syndicats de traitements des déchets ménagers de la zone centrale et s'est opposé à la disparition du SIVOM La Malhoure-Penguily telles que prévue dans le schéma départemental.

### **SUBVENTION AU COMMERCE EN ZONE RURALE**

Le conseil communautaire a attribué une aide communautaire au commerce en zone rurale de 628 euros pour la reprise et la rénovation du commerce multiservices de la commune de Landéhen.

### **TRAVAUX SUR LES MILIEUX AQUATIQUES**

Le conseil communautaire a approuvé le programme d'actions des travaux programmés sur le milieu aquatique et a autorisé le Président à solliciter les subventions.

### **PARCELLE ZK 41 A ANDEL**

Le conseil communautaire a acquis à l'euro symbolique une parcelle de 9 500 m<sup>2</sup>, appartenant à la Commune d'Andel. Une partie de ladite parcelle, soit 7 325 m<sup>2</sup> fera l'objet ensuite d'un échange sans soulte avec la parcelle ZK 235, d'une contenance de 1 351 m<sup>2</sup>.

### **TARIFS 2011/2012 LUDOTHEQUE**

Le conseil communautaire a approuvé les tarifs pour la Ludothèque, applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

### **RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS**

Le conseil communautaire a approuvé le règlement intérieur des espaces jeux du relais parents assistants maternels.

### **AIDES INITIATIVES JEUNES**

Le conseil communautaire a décidé d'attribuer une aide de 400 € respectivement à l'association « Noyal Shore Mountain Bike » pour l'organisation d'une compétition VTT freestyle le 27 août 2011 sur la commune de Noyal et à l'association « La BH'NOUAR » pour l'organisation du festival Octobre Rock n°9 les 7 et 8 octobre 2011 sur la commune de Meslin.

### **COLONNES ENTERREES**

Le conseil communautaire a pris note de la décision d'attribution, par la commission d'appel d'offres, du marché relatif à la fourniture, la livraison et la mise en place de colonnes enterrées pour la collecte incitative des ordures ménagères et pour la collecte du verre à la société TEMACO.

### **SITE DU BOTRAI A ST TRIMOËL**

Le conseil communautaire a décidé d'acquiescer le site du Botrai à St Trimoël.

### **APPEL A PROJETS REGIONAL**

Le conseil communautaire a décidé de faire acte de candidature à l'appel à projet lancé par la Région Bretagne appelé "Pour l'innovation touristique en Bretagne intérieure"

### **BASSIN DU BOCAGE A LAMBALLE**

Le conseil communautaire a décidé la réalisation d'un merlon entre un propriétaire et le bassin du bocage à Lamballe.

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil communautaire a approuvé le nouveau tableau des effectifs.

### **REGLEMENT INTERIEUR DE PREVENTION**

Le conseil communautaire a approuvé les modifications du règlement intérieur de prévention des risques professionnels.

### **SUPPRESSION DE LA NOTE**

Le conseil communautaire a approuvé l'expérimentation de la suppression de la note pour l'ensemble des agents titulaires de Lamballe Communauté, à compter de l'année 2011.

## Un nouveau site internet pour la communauté de communes

Nouveau site, nouvelle adresse [www.lamballe-communaute.fr](http://www.lamballe-communaute.fr)

**N'hésitez pas à découvrir :  
les nouvelles fonctionnalités  
du site internet de Lamballe  
Communauté, plus moderne,  
plus actuel et plus dynamique.**

Actualités et agenda

Agenda 21

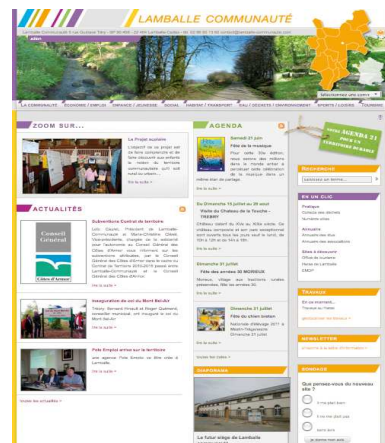
Tous nos services

Photos, vidéos

Publications

Echange et partage

Géolocalisation



Une version mobile sera également disponible.

## Une carte d'accès pour les déchèteries

Pour améliorer l'accueil des usagers et pour développer de nouvelles filières de recyclage des déchets, Lamballe Communauté a rénové la déchèterie et la plate-forme de stockage de déchets verts de la Vollée à Planguenoual, a construit une déchèterie et une plate-forme de stockage de déchets verts dans la zone artisanale du Vau Jaune à Bréhand, et a construit une plate-forme de déchets verts dans la zone industrielle de Lanjouan à Lamballe.

Les sites de Planguenoual et de Lanjouan à Lamballe sont déjà accessibles. La déchèterie du Vau Jaune à Bréhand ouvrira ses portes le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

L'utilisation de ces installations va nécessiter une carte d'accès. Cette dernière va être distribuée par la poste dans chaque foyer courant septembre.

Elle sera accompagnée de la nouvelle plaquette des déchèteries dans laquelle sont indiqués les accès aux déchèteries ainsi que leurs horaires d'ouverture et les conditions d'utilisation de la carte d'accès.

**L'utilisation de cette carte sera obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2011.**

**A noter :** les usagers n'ayant pas reçu leur carte d'ici la fin du mois de septembre seront invités à prendre contact avec le service Déchets ménagers de Lamballe Communauté.

### Contact :

Service Déchets ménagers

Lamballe Communauté

Tél. 02 96 50 13 76

[dechetsmenagers@lamballe-communaute.fr](mailto:dechetsmenagers@lamballe-communaute.fr)

[www.lamballe-communaute.fr](http://www.lamballe-communaute.fr)

## La Piscine

A partir du 12 septembre, La Piscine passe en horaire de période scolaire. Retrouvez le bassin sportif, le bassin ludique, la fausse à plongeon, la pataugeoire et l'espace santé tous les jours selon les horaires suivants :

Lundi : 12h-13h45 et 17h-19h

Mardi : 17h-19h

Mercredi : 15h-19h

Jeudi : 12h-13h45 et 17h-20h

Vendredi : 12h-14h et 15h-18h et 20h-22h

Samedi : 15h-18h

Dimanche : 10h-13h et 15h-17h30

Retrouvez tous les détails sur la Piscine sur [www.lamballe-communaute.fr](http://www.lamballe-communaute.fr)

La Piscine – rue des Olympiades – 22400 Lamballe Tél. 02 96 50 13 81 –

[lapiscine@lamballe-communaute.fr](mailto:lapiscine@lamballe-communaute.fr)

## DES TRAVAUX EN PREVISION...

La route départementale Lamballe - Moncontour sur le tronçon : la Mi-Voie-le Vau Jaune allant jusqu'à la hauteur du bassin de rétention de la zone d'activité, va faire l'objet d'une pose d'enrobés semaine 35 (du lundi 29 août au vendredi 2 septembre). Des panneaux indiquant de futures déviations sont déjà en place. Suivront dans un délai nécessaire de quatre à cinq semaines, les marquages au sol ainsi que la pose de la signalétique.

Courant septembre, vont être également réalisés:

Rue de la Motte Chagnon, finition de la voirie et des abords dans ce nouveau quartier.

Près du monument aux morts, reprise de l'affaissement de la chaussée.

Route de Trégenestre (RD 80) à partir de la départementale 768, réalisation d'une voie piétonne sur les bas-côtés de la rue. Ces derniers travaux ont pour objectif d'apporter davantage de facilité et de sécurité aux usagers circulant sur le bord de cette route.

Merci de votre compréhension à toutes les personnes concernées par l'emprunt de ces voies pendant la période des travaux.

## PLACE RENE DE FOUCAUD

Ce marquage au sol n'est plus une nouveauté dans notre bourg. Il doit être systématiquement contourné dans la mesure où la taille de l'attelage ou du véhicule le permet.

La priorité à droite, comme décrite au code de la route s'applique à ce carrefour comme dans toute l'agglomération.

## CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS

N'oubliez pas d'inscrire ou de réinscrire vos enfants au centre de loisirs des mercredis pour la rentrée. La reprise se fera le **mercredi 7 septembre**. Tél : 02.96.42.67.47.

Le centre de loisirs se déroule à la garderie municipale, rue de Launay (tél : 02.96.42.68.23, uniquement les jours d'ouverture du centre).

## VIE PRACTIQUE... QUELQUES CHIFFRES

SMIC (Salaire horaire minimum) 9,00 € (JO du 18/12/2010)

SMIC mensuel pour 35 heures hebdomadaires 1365,00 € depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Indice de référence des loyers (IRL). Evolution de l'indice de référence des loyers en glissement annuel au 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 : 120,31, soit + 1,73 %.

Rappel de l'indice de référence du 1<sup>er</sup> trimestre 2009 : 117.70.



## COVOITURAGE

Pour toutes personnes intéressées pour la mise en place du covoiturage, n'hésitez pas à venir vous inscrire en mairie. Selon les itinéraires et le nombre de personnes intéressées, ce type de transport pourra être envisagé.

## MEDIATION

### **Un seul « défenseur » pour tous nos droits**

Si vos droits ne sont pas respectés, c'est lui qu'il faut saisir. Nommé pour un mandat unique de six ans, le Défenseur des droits est une nouvelle institution cumulant les compétences de quatre autorités administratives, en vigueur jusqu'ici : le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) et la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde).

Il peut être saisi gratuitement par toutes les personnes en statut de victimes ou de témoins.

Loi organique 2011-333 et loi 2011-334 du 29 mars 2011 (JO du 30).

### **Les chiens, un sujet toujours très préoccupant !**

Deux types de chiens imposent des précautions particulières :

**Les chiens de chasse**, pour lesquels il faut souscrire une assurance de responsabilité civile « chasse » en raison des risques liés à cette activité.

**Les chiens dits « dangereux »** : chiens d'attaque (catégorie 1 : pitbull, boerbull, tosa-inu) et chiens de garde ou de défense (catégorie 2 : staffordshire bull-terrier, rottweiler...). Leurs maîtres doivent être majeurs et posséder un permis de détention, délivré sur présentation d'une évaluation du comportement du chien, d'une attestation de formation du maître et de divers certificats (identification, vaccination antirabique, stérilisation ou inscription au livre des origines françaises (LOF), selon les catégories). S'y ajoute, bien sûr, une assurance de responsabilité civile en cas de dommages causés aux tiers, les membres de la famille étant considérés comme tels.

**Attention** : ces chiens sont en général exclus de la responsabilité civile comprise dans la multirisque habitation. Il faut donc souscrire une extension de garantie.

Ces obligations sont-elles bien connues?, sont-elles bien respectées par les propriétaires? Nul n'est censé ignorer la loi et ses conséquences.

**A cela s'ajoute les chiens en divagation**, causant frayeurs, morsures, dégâts et accidents. C'est un réel sujet d'actualité qu'il nous faut, prendre au sérieux et y remédier sans délai. Régulièrement des plaintes arrivent en mairie, relatant une trop grande liberté de ces animaux aux allures joyeuses, parfois envahissantes, voire menaçantes pour ne pas dire plus.

Les faire prendre en infraction par Chenil Service est plutôt mal vécu par les propriétaires. Les garder en lieu sûr serait un gage de sécurité fortement apprécié par toute la population ainsi que des services techniques de la commune.

**De plus, certains chiens aboient la nuit et empêchent les gens de dormir. Les propriétaires de ces animaux doivent remédier à ces nuisances sonores réglementées.**

## ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE (ARS)

## Les conditions

Vous avez au moins un enfant âgé de 6 à 18 ans.

Pour la rentrée **2011-2012** votre enfant doit être né entre le **16 septembre 1993** et le **31 décembre 2005** inclus, ou, s'il est plus jeune, il doit être déjà inscrit à l'école primaire (CP, CE1, etc.).

Dans tous les cas, il doit être écolier, étudiant ou apprenti et, s'il travaille, sa rémunération nette mensuelle ne doit pas dépasser **836,55 €**.

Attention : si votre enfant est âgé de 6 ans ou plus mais est toujours en maternelle, il n'a pas droit à l'Ars.

Vos ressources de l'année **2009** ne doivent pas dépasser :

- pour 1 enfant **22 970 €**
- pour 2 enfants **28 271 €**
- pour 3 enfants **33 572 €**
- ajouter par enfant en plus **5 301 €**

Si vos ressources dépassent de peu le plafond applicable, vous recevrez une allocation de rentrée scolaire réduite, calculée en fonction de vos revenus.

## Le montant

Le montant de l'Ars dépend de l'âge de l'enfant. Il est de :

- **284,97 €** pour un enfant âgé de 6 à 10 ans
- **300,66 €** pour un enfant âgé de 11 à 14 ans
- **311,11 €** pour un enfant âgé de 15 à 18 ans

## Les démarches

Vous êtes déjà allocataire, vous n'avez pas de démarche à effectuer, vous devez simplement avoir déclaré vos revenus 2009 à votre service des Impôts ou à votre Caf.

Vous n'êtes pas allocataire, vous devez remplir un dossier et le retourner à votre Caf. Vous pouvez le télécharger et l'imprimer ou le demander à votre Caf.

L'Ars vous est versée automatiquement fin août pour les enfants âgés de 6 à 16 ans. Pour ceux âgés de 16 à 18 ans, le versement intervient dès que vous aurez renvoyé l'attestation justifiant de leur scolarité ou de leur apprentissage.

Si votre enfant est né après le 31 décembre 2005 et est déjà entré à l'école primaire (CP, CE1, etc.), vous devez adresser à votre Caf un certificat de scolarité à récupérer auprès de l'établissement scolaire.

## **CPAM-AIDE A LA COMPLEMENTAIRE SANTE (ACS)**

La CPAM des Côtes d'Armor augmente son aide.

**Depuis le 1er juin 2011, la CPAM des Côtes d'Armor augmente son « coup de pouce » aux bénéficiaires de l'aide pour une complémentaire santé (ACS) en leur offrant 50% de l'aide nationale en plus.**

La CPAM met également en place une mesure exceptionnelle : l'attribution de l'aide CPAM est étendue aux assurés dont les ressources dépassent légèrement celles requises pour ouvrir droit à l'ACS.

### **Qu'est-ce que l'aide pour une complémentaire santé ?**

Il s'agit d'une aide nationale de l'Assurance Maladie pour aider les personnes avec des revenus modestes à financer une partie de leur cotisation à une couverture complémentaire.

Cette aide est attribuée sous conditions de ressources. Elle se traduit sous la forme d'une «attestation chèque» à remettre à la complémentaire santé choisie.

Autre avantage : les bénéficiaires de l'ACS ont droit au tiers payant, c'est-à-dire à la dispense d'avance de frais, pour les consultations médicales.

### Qui peut bénéficier de l'ACS ?

Tous les membres du foyer peuvent en bénéficier, sous conditions de ressources.

De nombreuses personnes pourraient obtenir cette aide mais ne le savent pas. Les personnes qui dépassent légèrement le plafond de ressources pour obtenir la CMU complémentaire pensent à tort qu'elles n'ont droit à aucune aide.

<b>Plafond de ressources pour obtenir l'ACS (au 1/07/2011)</b>		
<i>composition du foyer</i>	<i>plafond annuel</i>	<i>plafond mensuel</i>
1 personne	9 792 €	816 €
2 personnes	14 688 €	1 224 €
3 personnes	17 625 €	1 469 €
4 personnes	20 563 €	1 714 €
au-delà, par pers. supplémentaire	+ 3 917 €	/

Les ressources prises en compte sont celles des 12 mois précédant la demande.

### Quel est le montant de l'aide ?

Aux bénéficiaires de l'aide nationale, la CPAM des Côtes d'Armor accorde une aide supplémentaire de 50% de celle-ci.

	<i>aide nationale</i>	<i>aide CPAM supplémentaire</i>	<i>montant total d'aide (à déduire de votre cotisation annuelle)</i>
moins de 16 ans	100 €	+ 50 €	150 €
16 – 49 ans	200 €	+ 100 €	300 €
50 – 59 ans	350 €	+ 175 €	525 €
60 ans et plus	500 €	+ 250 €	750 €

L'acquisition d'une couverture complémentaire coûte cher mais ne pas en avoir peut s'avérer très coûteux. L'Assurance Maladie ne prend pas en charge la totalité des soins et des frais médicaux. Et personne n'est à l'abri d'une hospitalisation par exemple.

Cette aide permet aux personnes ayant des ressources modestes de pouvoir mieux se soigner et de protéger leur famille.

### Exemple pour une famille avec deux enfants à charge

<i>Composition de la famille</i>	<i>Aide nationale</i>	<i>Aide CPAM supplémentaire</i>
mère de 45 ans	200 €	+ 100 €
père de 50 ans	350	+ 175 €
enfant de 14 ans	100 €	+ 50 €
enfant de 17 ans	200 €	+ 100 €
<b>Total</b>	<b>850 €</b>	<b>+ 425 €</b>

Au total, cette famille bénéficiera d'une aide de 1 275 € pour payer sa cotisation annuelle à une complémentaire santé.

Ces aides sont accordées pour 1 an et les droits sont réétudiés chaque année.

### Mesure exceptionnelle

La Cnam des Côtes d'Armor étend l'attribution de son aide locale aux assurés ayant un refus pour l'aide nationale mais dont les ressources ne dépassent pas un certain montant. Dans ce cas, l'aide locale seule est versée.

### ***Plafond de ressources pour obtenir l'aide locale seule (si refus ACS) au 1/07/2011***

<i>composition du foyer</i>	<i>plafond annuel</i>	<i>plafond mensuel</i>
1 personne	11 657 €	971 €
2 personnes	17 485 €	1 457 €
3 personnes	20 982 €	1 749 €
4 personnes	24 479 €	2 040 €
au-delà, par pers. supplémentaire	+ 4 663 €	/

#### *Exemple pour une famille avec deux enfants à charge*

<i>Composition de la famille</i>	<i>Aide CPAM seule</i>
mère de 45 ans	100 €
père de 50 ans	175 €
enfant de 14 ans	50 €
enfant de 17 ans	100 €
<b>Total</b>	<b>425 €</b>

Au total, cette famille bénéficiera d'une aide de 425 € pour payer sa cotisation annuelle à une complémentaire santé.

#### **Comment faire votre demande d'aide complémentaire santé ?**

Complétez le formulaire de demande « Aide pour une complémentaire santé » et adressez-le à la CPAM accompagné des pièces justificatives. Ce formulaire est disponible sur [ameli.fr](http://ameli.fr) (rubrique assurés – formulaires), auprès de la CPAM ou de certains partenaires sociaux (CCAS, association agréée, hôpital...).

Pour plus d'informations sur l'aide pour une complémentaire santé, consultez le site [ameli.fr](http://ameli.fr) (rubrique assurés – soins et remboursements – CMU et complémentaire santé) ou contactez un conseiller par téléphone au 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

## **RESULTATS DU FLEURISSEMENT DU PAYS DE SAINT-BRIEUC**

### **Concours des particuliers**

1<sup>ère</sup> catégorie : maison avec jardin fleuri visible de la rue (< 1000m<sup>2</sup>)

Encouragements : Mr et Mme Yvon SAEZ 25, route de Moncontour

### **Concours des communes**

3<sup>ème</sup> catégorie : communes de 1001 à 2000 habitants

Encouragements : commune de Bréhand

4<sup>ème</sup> catégorie : hôtels, restaurants, commerces fleuris

Encouragements : Bar Le Fer à Cheval, Mme BOTREL Pierrette.

5<sup>ème</sup> catégorie : hôpitaux, foyers logements, et autres établissements de service public :

3<sup>ème</sup> prix : L'Agence Postale de Bréhand

**Félicitations à tous les lauréats communaux et départementaux !**

## **MISSION LOCALE**

La mission locale du pays de Saint-Brieuc assurera ses permanences pour le mois de septembre à la mairie de Quessoy les mardis 6, 13, 20 et 27 de 9h à 12h.

Renseignements auprès de la mairie de Quessoy : 02.96.42.30.03.

## PERMANENCES

Mr le Maire n'assurera pas ses permanences les vendredi 9 et 16 septembre.

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### YOGA

Trois cours de yoga auront lieu à la salle des fêtes de Meslin tous les jeudis à 14h30, 18h00 et 19h45.

Les renseignements et les inscriptions auront lieu le **jeudi 8 septembre** sur place à la salle des fêtes de Meslin de 14h30 à 20h00 (contact : Patricia VOIRIN au 02.96.28.63.45)

#### GYM

La reprise de la gym aura lieu le **mardi 13 septembre** à la salle des loisirs :

- 14h30 gym douce
- 20h30 gym tonic

Les deux premiers cours sont gratuits,

Contact : Mme Jacqueline QUEMART ☎ 02.96.42.70.60

#### TENNIS

Une permanence sera tenue le **samedi 10 septembre** pour le renouvellement des licences (jeunes et seniors) à la salle des sports de 11h à 12h. Les personnes qui désirent pratiquer le tennis en loisirs tout au long de l'année peuvent se présenter ce jour là. La carte annuelle coûte 25 euros.

URGENT !!! Recherche joueurs (jeunes et seniors...même débutants) pour participer au championnat par équipe. Contact : Frédéric Martin (09.50.13.58.27)"

#### CLUB DU 3ème AGE

La reprise des activités du club aura lieu le **mercredi 14 septembre** à 14h00.

Dates à retenir pour le mois :

- **mardi 13 septembre** : concours de boules interclubs au boulodrome, engagements à 13h30, tirage au chapeau, coupes, prix, lot à chaque participant.
- **dimanche 18 septembre** à la salle des fêtes à 14h30 bal avec l'orchestre SILVERE BURLLOT.

#### CALENDRIER DES FETES

Samedi 3 et dimanche 4, lundi 5 septembre :	Fête de Saint-Malo <b>Amicale des Chasseurs</b>
Mardi 13 septembre :	Concours de boules interclubs <b>Club 3è Age</b>
Mercredi 14 septembre :	Inscriptions <b>Country and Co</b>
Dimanche 18 septembre :	Bal <b>Club du 3è Age</b>

\*\*\*\*\*

## CLASSES 1

Les classes 1 se retrouvent cette année !

Rendez-vous le **samedi 8 octobre** à partir de 11h30 à la salle des fêtes de Bréhand.

Prix du repas : 37 €.

Les personnes de Bréhand et de Saint-Trimoël qui sont intéressées devront s'inscrire avant le 20 septembre auprès de :

- Jean TURBIN, au 02.96.42.62.57 pour les 50 ans.
- Catherine GUILLOT, au 02.96.73.48.06 pour les 20-30 et 40 ans.
- Michel HAMON, au 02.96.42.75.46 pour les 60, 70, 80 et 90 ans
- Monique PUEL, au 02.96.42.75.96 pour les 60, 70, 80 et 90 ans.

Attention il n'y aura pas d'invitation individuelle pour les gens de Bréhand et Saint-Trimoël. Par contre, si vous connaissez des personnes extérieures à la commune qui seraient concernées par les classes, merci de les prévenir afin qu'elles se manifestent auprès des personnes citées ci-dessus.

## **PETITES ANNONCES**

### A VENDRE :

- Chaise de bébé + petit lit et training aérien pour le sport. ☎ : 02.96.73.46.33
- Deux fauteuils merisiers couleur bordeaux, 100 €. ☎ : 02.96.73.41.39
- Voiture Ford Fiesta, 16 V, année 1998, très bon état général, 136 000 kms. 2 500€ à débattre. ☎ : 06.82.05.64.56, ou 06.75.96.43.43, ou 02.96.42.73.42.

### A LOUER :

- Au bourg de Bréhand, maison individuelle comprenant : cuisine/salon, véranda de 24 m<sup>2</sup>, 3 chambres, cave et grenier, pelouse, jardin. Libre fin août 2011, loyer de 650 €. ☎ : 02.96.42.77.06 (heures repas).
- Bréhand, maison neuve de plain pied, plein centre bourg avec tous commerces et écoles. Grand séjour avec cuisine de 45 m<sup>2</sup>, 4 chambres (dont une avec salle de bain), arrière cuisine, préau et garage. Loyer : 610€. ☎ : 06.64.65.09.09.

### CHERCHE :

- Maison de plain pied avec un petit terrain. ☎ : 02.96.63.15.95.

### PERDU :

- Les vêtements et objets perdus au centre aéré sont disponibles en mairie.
- Chien de chasse Fauve de Bretagne, trois couleurs, vacciné et tatoué.  
☎ : 06.19.86.29.13

### EMPLOI :

- Assistante maternelle agréée garderait bébé, horaires flexibles, sur le secteur de Landéhen.  
☎ : 02.96.30.34.09 ou 06.31.79.86.37.
- Assistante maternelle agréée cherche enfants à garder. ☎ : 02.96.42.62.18 ou 06.77.59.06.04.

\*\*\*\*\*

## FERMETURE DES COMMERCES

Le Maryland's sera fermé du samedi 24 septembre au samedi 1<sup>er</sup> octobre.

\*\*\*\*\*

## SENIOR SERVICES BREHAND

Vous avez besoin d'aide pour vos tâches ménagères, faire vos courses, aller chez le médecin, le vétérinaire ou encore pour vous balader.

Vous avez des petits travaux, du jardinage à effectuer, des encombrants à enlever.

Un problème administratif à résoudre, quelques difficultés avec votre ordinateur.

Chrystèle et Yannick sont à votre disposition ! au 02.96.63.85.58 ou 06.44.10.61.26, senior.services@hotmail.fr



Tarifs : 8.50€/h après déduction fiscale (entreprise agréée, CESU acceptés).

\*\*\*\*\*



## LANDSEGAL, FETE SON TRENTIEME ANNIVERSAIRE !

Saison 2011/2012 :

- deux concerts de Noël en décembre 2011
- une série de concerts au printemps 2012, d'avril à juin.
- un hommage aux anciens membres de l'ensemble LANDSEGAL, chœur et orchestre lors d'un concert spécial à Lamballe en mai 2012.

En 2010-2011, il y avait 90 inscrits ! En 2011-2012, LANDSEGAL recrute tous types de chanteurs et musiciens, spécialement des violonistes et trompettistes.

La rentrée de LANDSEGAL aura lieu le **vendredi 9 septembre** à La Malhoure.

Venez nous rejoindre : c'est amical, convivial et ...musical !

Contacts : Michel Bourdel (chef) 02.96.30.02.55 ou Jeannine Eber (présidente) 02.96.74.41.72

\*\*\*\*\*

## BADMINTON MONCONTOUR

Le Club de Badminton de Moncontour vous accueille tous les mardis et tous les jeudis à la salle omnisports de Moncontour pour des entraînements à partir de 20h30. Au cours de l'année, 6 rencontres interclubs seront organisées (3 à domicile et 3 en visiteur). L'adhésion à l'année est de 50 euros.

Reprise de l'entraînement le **mardi 23 août** à partir de 20h30. Ouvert aux adultes débutants ou confirmés, renseignements au 02.96.60.28.15, ou 02.96.31.38.58.

\*\*\*\*\*

## CENTRE EQUESTRE DE LA CASSOIRE A LANDEHEN

Début des cours le **samedi 3 septembre**, ouvert aux adultes et aux enfants à partir de 3 ans.

Inscriptions ouvertes dès maintenant, pensez à réserver votre heure.

Renseignements: 02 96 30 39 91 ou 06.63.06.96.21

Site internet : ecuriedelacassoire.fr



\*\*\*\*\*

## REMERCIEMENTS DECES

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de Mr Roger DEFIN, Mme DEFIN, ses enfants et toute la famille remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leurs visites, offrandes de dons, de fleurs, de cartes, présence aux obsèques, se sont associées à leur peine.

\*\*\*\*\*

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de Mr Henri BEUREL, Michel et Paulette BEUREL et leur famille remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leurs visites, offrandes de messes, de fleurs, de cartes, présence aux obsèques, se sont associées à leur peine.

\*\*\*\*\*

**DATE LIMITE POUR LA REMISE DES ARTICLES ET ANNONCES  
POUR LE BULLETIN DU MOIS D'OCTOBRE :**  
**LUNDI 26 SEPTEMBRE**

**NUMEROS D'URGENCE :**

POMPIERS	<b>18</b>	ALLO ENFANCE MALTRAITEE	<b>800 559 557</b>
GENDARMERIE	<b>17</b>	CENTRE ANTI POISON	<b>02.99.59.22.22</b>
SAMU	<b>15</b>	VIE ESPOIR 2000 Pouvoir parler, être écouté	<b>0.800.07.11.91</b>
APPEL D'URGENCE	<b>112</b>	EDF	<b>0 810 333 122</b>
PHARMACIE DE GARDE	<b>32 37</b>	EAU (SEEG)	<b>02.96.25.43.38</b>
Michel HERVÉ Le Maire	<b>06 78 22 81 94</b> <b>ou 02 96 42 75 38</b>		